

A.T.P. Bâtiment

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 €

Siège social : 81 rue du Maréchal de Latte de TASSIGNY
95 120 ERMONT

814 673 232 R.C.S. PONTOISE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le premier septembre à dix heures

Les associés de la Société **ATP Bâtiment**, société par Action Simplifiée au capital de 6 000€ divisé en 300 parts de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DA SILVA Paul, Président de la Société **ATP Bâtiment**, propriétaire de

CENT CINQUANTE parts sociales, ci150 parts

Soit un total de TROS CENTS PARTS sociales, ci 300 parts

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président rappelle aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} septembre 2023

Lecture du projet de cession des parts sociales de Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel au profit de Monsieur DA SILVA Paul.

- notifié à la société en Juillet lors d'un entretien avec les actionnaire;
- Approbation ou rejet de l'agrément de Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel en sa qualité de cessionnaire des parts sociales à Monsieur DA SILVA Paul numérotées de 101 (cent un) à 200 (deux cent) et 251 (deux cent cinquante et un) à 300 (trois cent) ;
- Changement de Dénomination sociale
- Modification des statuts.

Puis M. le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les projets de cession des parts sociales notifié le 1^{er} juillet 2023 par Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

DSP

PREMIERE RESOLUTION

La présente assemblée, après avoir eu lecture par le Président des projets de cession des parts sociales numérotées de 101 (cent un) à 200 (deux cent) et 251 (deux cent cinquante et un) à 300 (trois cent) par Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel à titre à 3 000,00 (trois milles) euro, approuve les présentes cessions et donne son agrément au cessionnaire Monsieur DA SILVA Paul aux fins qu'ils deviennent associé unique de la société **ATP Bâtiment**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier la liste des souscripteurs de la façon suivante :

4 Home

S.A.S. Au capital de 6 000,00 €
81 Rue du Maréchal de Latte de Tassigny
95 120 ERMONT
Immatriculé 814 673 232 000 17 au R.C.S. de Pontoise

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS

du 1er Septembre 2023

Nom, Prénom usuel, Domicile des Actionnaires	Nombre de Actions	Montant Total des Souscriptions	Montant des Versement Effectués
Monsieur Paul DA SILVA Président 81 Rue du Maréchal de Latte de Tassigny 95 120 ERMONT	300	6 000,00 €	6 000,00 €

Certifié Exacte, Sincère et Veritable par Monsieur Paul DA SILVA
Président de la Société 4 Home
Immatriculé 814 673 232 000 17 au R.C.S. de Pontoise

Fait à ERMONT
Le 1er septembre 2023
En 2 Exemplaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DSP

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier la dénomination qui devient la suivante :

« 4 HOME »

Ce changement prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2023**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier la page de garde, les articles 2 et 8 des statuts de la façon suivante :

4 HOME
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 6 000 €
SIEGE SOCIAL: 81 Rue du Maréchal de Latte de
Tassigny
95 120 ERMONT

STATUTS

LES SOUSSIGNES :

M. Paul DA SILVA
Né le 09 avril 1973 à EPINAY-SUR-SEINE (93),
De nationalité Française,
Demeurant au 81 Rue du Maréchal de Latte de Tassigny – 95 120 ERMONT

STATUTS

Le reste de l'article restant inchangé.

DSP

ARTICLE 2- DENOMINATION

La dénomination de la société est : **4 HOME**

Le reste de l'article restant inchangé.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 6 000 euros

Il est divisé en trois cents (300) actions de 20 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

M. Paul DA SILVA

300 actions de 20 € chacune

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

La Société **4 home** représentée

Par Monsieur DA SILVA Paul (président)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul DA SILVA', is written over a horizontal line that has been crossed out with a diagonal stroke.